



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 juin 2019

Nombre de présents 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Excusées : 2

Nicole YATTOU
Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 23 mai 2019.

Décision N° 6 du 24 mai 2019 : Vu la décision n° 2013- 516 du 31 mai 2013 donnant bail à loyer, à titre professionnel du bien immobilier situé, 38 rue du Jeu de Paume et 2 rue Jélu au cabinet Lalande & associés, modification du nom du preneur au profit de la SARL SAEC Lalande & Associés dont le siège social est situé 3 rue des Boucheries BP 13 – 17130 MONTENDRE, représentée par M. Jean-Luc BERBION.

Usage des lieux : il est précisé que la cour intérieure, rattachée à la parcelle cadastrée section AE n° 438, est à la disposition de la SARL SAEC Lalande & Associés pour la durée du bail.

Décision N° 7 du 4 juin 2019 : Acceptation des dons suivants pour le Musée des Cordeliers :

- 2 cartes illustrées, l'une réalisée en souvenir d'une première communion célébrée le 8 juin 1884 en la Chapelle des Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély, l'autre présentant l'Hôtel de Ville de Managua (Nicaragua) diffusée par l'ancienne pharmacie angérienne de la rue Gambetta F. Moinet dans la première moitié du 20^e siècle, données par Philippe Barrière ;
- une reproduction d'un dessin paru dans « Le monde illustré », illustrant une interruption de la séance de la Chambre des députés du 3 juin 1905 lors de la préparation de la loi de séparation des églises et de l'État, donnée au musée par Francis Réveillaud ;
- un livre de Georges Le Fèvre intitulé « Expédition Citroën Centre-Asie, la croisière jaune, III^e mission G.-M. Haardt, L. Audouin-Dubreuil », paru aux éditions Plon en 1942, donné par Jean-Bernard Douteau ;
- une photographie de l'arrivée de l'expédition Citroën Centre-Asie à Tien Tsin le 15 ou 16 février 1932, donnée par Sylvie Salade ;
- une malle de Lieutenant pilote aviateur, une paire de bottes, une affiche du film « La Croisière noire », une affiche du film « La Croisière jaune », documents d'archives renseignant sur l'acquisition de l'autochenille « Le Croissant d'Argent » provenant des archives personnelles de Louis Audouin-Dubreuil, donnés par Ariane Audouin-Dubreuil.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

Les trois premiers lots rejoindront le fonds documentaire du musée, les deux derniers seront intégrés à ses collections extra-européennes.

Décision N° 8 du 20 juin 2019 : Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport de gaz et fixation du mode de calcul conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :

Objet du marché : Aménagement de trottoirs et accessibilité PMR - Programme 2019

Date du marché : 22/05/2019

Montant du marché : Accord cadre à bons de commande

- mini 30 000,00 € HT
- maxi 36 000,00 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Objet du marché : Rénovation du gymnase Chauvet

Date du marché : 05/06/2019

Montant du marché : 75 068,20 € HT

Lot 1 - Sol sportif parquet

Montant du lot : 62 991,60 € HT

Attributaire du marché : JMS - 44210 PORNIC

Lot 2 - Peinture

Montant du lot : 4 086,60 € HT

Attributaire du marché : SPP - 86440 MIGNE-AUXANCES

Lot 3 - Sanitaire PMR

Montant du lot : 7 990,00 € HT

Attributaire du marché : CAILLAUD & FILS - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 23 mai 2019.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.